

0340030Y  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE  
49 RUE ROMAIN ROLLAND  
34402 LUNEL CEDEX  
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote**

**Numéro de séance : 3**

**Numéro d'enregistrement : 28**

**Année scolaire : 2012-2013**

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 23

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 24/10/2012

Réuni le : 27/11/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Le président du Conseil d'administration**

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 28/11/2012

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 28/11/2012

Date d'accusé de réception de l'autorité de contrôle : 28/11/2012

Date de publication : 28/11/2012

Date d'exécution : 13/12/2012

## **Instruction**

### **Par délégation du recteur**

Décision : Validation sans observations

### **Par délégation du président du conseil régional**

Décision : Validation sans observations

Commentaires : ok pour AR

Ministère :  
Education Nationale

Académie :  
MONTPELLIER

Etablissement : LYCEE LOUIS FEUILLADE  
BP 210  
34402 LUNEL CEDEX  
Numéro au répertoire national : 0340030Y  
Numéro de téléphone : 04 67 83 51 00

Collectivité de rattachement :  
REGION  
LANGUEDOC ROUSSILLON

Pièce B11.1

Exercice : 2012

Décision Modificative n°7  
(Soumise au vote du Conseil d'administration)

### Situation estimée des réserves

(à remplir obligatoirement en cas de proposition de prélèvement)

Libellé	Montant figurant au bilan (C/1068)	Résultat non affecté C/11 et C/12 (+ ou -)	A déduire			Net disponible (dernier exercice arrêté)	Prélèvements déjà autorisés (à compter dernier exercice arrêté)	Net disponible après prélèvements autorisés	Montant du prélèvement proposé	Net disponible après prélèvement proposé
			Dépôts et cautionnements	Valeur des stocks	Réserves immobilisées					
SG	447 442.34				387 319.14	60 123.20	9 780.00	50 343.20	9 000.00	41 343.20
SS J1	17 135.21					17 135.21	5 000.00	12 135.21		12 135.21
SS L2	34 890.25			11 510.29		23 379.96		23 379.96	9 000.00	14 379.96

### Montant du fonds de roulement au 31 décembre 2011

Etablissement	Somme des soldes créditeurs des comptes des classes 1 et 2	Somme des soldes débiteurs des comptes des classes 1, 2 et 3	Solde débiteur du compte dépôts et cautionnement (C/275)	Montant du fonds de roulement
0340030Y	4 153 293.60	4 047 346.12		105 947.48

Chapitres budgétaires		Rappel des crédits ouverts (Budget initial + D.B.M. exécutoires)	Propositions du chef d'établissement soumises au vote du C.A.	Crédits votés par le C.A.	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Code	Intitulé				
Première section - Fonctionnement					
A1	Activ. éduc. pédago. (RE GEN)	81 618.67	0.00	81 618.67	
A2	Activ éduc. pédago. (RE SPE)	32 537.91	0.00	32 537.91	
B	Viabilisation	115 000.00	2 000.00	117 000.00	
C	Entretien	71 428.51	4 000.00	75 428.51	
D	Autres charges générales	463 542.27	3 000.00	466 542.27	
F	Aides et transferts	304 176.22	0.00	304 176.22	
TOTAL service général		1 068 303.58	9 000.00	1 077 303.58	
J1	Enseignement technique	43 280.00	0.00	43 280.00	
J2	Stages Form. en entreprise	13 200.00	0.00	13 200.00	
J31	Projets artist. ou culturel	3 897.52	0.00	3 897.52	
J32	Projets scient. et technique	270.57	0.00	270.57	
L2	Service annexe hébergement	295 981.74	9 000.00	304 981.74	
N1	Fonds de la vie lycéenne	0.00	0.00	0.00	
N2	Actions d'animation	1 500.00	0.00	1 500.00	
N3	Appariements, voyages, échanges	96 987.50	0.00	96 987.50	
R4	Financements européens	21 180.00	0.00	21 180.00	
TOTAL services spéciaux		476 297.33	9 000.00	485 297.33	
Total Budget principal (1) (Première section)		1 544 600.91	18 000.00	1 562 600.91	
Excédent de l'exercice (Virement à la deuxième section)		0.00	0.00	0.00	
<b>Total</b>		<b>1 544 600.91</b>	<b>18 000.00</b>	<b>1 562 600.91</b>	

Chapitres budgétaires		Rappel des crédits ouverts (Budget initial + D.B.M. exécutoires)	Propositions du chef d'établissement soumises au vote du C.A.	Crédits votés par le C.A.	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Code	Intitulé				

Deuxième section - Opérations en capital

ZD	Budget principal (2)	363 445.92	0.00	363 445.92	
Mode de réalisation de l'équilibre					
	Déficit de l'exercice (Virement à la première section)	42 167.08	18 000.00	60 167.08	
	Augmentation du fonds de roulement (Service général et services spéciaux)	0.00	0.00	0.00	
	<b>Total</b>	<b>405 613.00</b>	<b>18 000.00</b>	<b>423 613.00</b>	

Total général (1 + 2)

Total brut des dépenses	1 950 213.91	36 000.00	1 986 213.91	
A déduire (Virement entre sections)	42 167.08	18 000.00	60 167.08	
<b>Total net des dépenses</b>	<b>1 908 046.83</b>	<b>18 000.00</b>	<b>1 926 046.83</b>	

Chapitres budgétaires		Rappel des recettes admises (Budget initial + D.B.M. exécutoires)	Propositions du chef d'établissement soumises au vote du C.A.	Crédits votés par le C.A.	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Code	Intitulé				
Première section - Fonctionnement					
70	Ventes prestations de services	3 764.80	0.00	3 764.80	
741	Subventions état	308 714.13	0.00	308 714.13	
744	Subvent. collectivités publ.	347 191.65	0.00	347 191.65	
75	Autres produits gestion cour.	22 000.00	0.00	22 000.00	
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	
77	Produits exceptionnels	349 465.92	0.00	349 465.92	
TOTAL service général		1 031 136.50	0.00	1 031 136.50	
J1	Enseignement technique	38 280.00	0.00	38 280.00	
J2	Stages Form. en entreprise	13 200.00	0.00	13 200.00	
J31	Projets artist. ou culturel	3 897.52	0.00	3 897.52	
J32	Projets scient. et technique	270.57	0.00	270.57	
L2	Service annexe hébergement	295 981.74	0.00	295 981.74	
N1	Fonds de la vie lycéenne	0.00	0.00	0.00	
N2	Actions d'animation	1 500.00	0.00	1 500.00	
N3	Appariements, voyages, échanges	96 987.50	0.00	96 987.50	
R4	Financements européens	21 180.00	0.00	21 180.00	
TOTAL services spéciaux		471 297.33	0.00	471 297.33	
Total Budget principal (1) (Première section)		1 502 433.83	0.00	1 502 433.83	
Déficit de l'exercice (Virement de la deuxième section)		42 167.08	18 000.00	60 167.08	
<b>Total</b>		<b>1 544 600.91</b>	<b>18 000.00</b>	<b>1 562 600.91</b>	

Etablissement :  
0340030Y  
LYCEE LOUIS FEUILLADE

**Prévisions budgétaires - Recettes**

Exercice 2012

Pièce B11.5

D.B.M. n°7

Chapitres budgétaires		Rappel des recettes admises (Budget initial + D.B.M. exécutoires)	Propositions du chef d'établissement soumises au vote du C.A.	Crédits votés par le C.A.	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Code	Intitulé				

Deuxième section - Opérations en capital

ZR	Budget principal (2)	390 833.00	0.00	390 833.00	
Mode de réalisation de l'équilibre					
	Excédent de l'exercice (Virement de la première section)	0.00	0.00	0.00	
	Diminution du fonds de roulement (Service général et services spéciaux)	14 780.00	18 000.00	32 780.00	
	<b>Total</b>	<b>405 613.00</b>	<b>18 000.00</b>	<b>423 613.00</b>	

Total général (1 + 2)

Total brut des recettes	1 950 213.91	36 000.00	1 986 213.91	
A déduire (Virement entre sections)	42 167.08	18 000.00	60 167.08	
<b>Total net des recettes</b>	<b>1 908 046.83</b>	<b>18 000.00</b>	<b>1 926 046.83</b>	

<b>Extrait de la délibération du conseil d'administration</b>		
Délibération du : 27/11/12		
Nombre de membres du conseil	:	30
Membres présents	:	24
- Abstentions	:	0
- Bulletins blancs	:	0
- Bulletins nuls	:	0
- Suffrages exprimés	:	24
- Pour	:	24
- Contre	:	0
Le Chef d'établissement, Alain ABADIE		

L'intégralité de la délibération relative au budget doit être transmise aux autorités de contrôle dans les délais réglementaires.

**Cadres réservés aux autorités de contrôle (\*)**

Vu, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ L'autorité académique  
Vu, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ La collectivité de rattachement  
Vu, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Le représentant de l'Etat

<b>Réglé conjointement</b>	
A _____, le _____ L' autorité académique	_____ le _____ La collectivité de rattachement
Transmis au représentant de l'Etat, pour notification à l'établissement	
Notifié à l'établissement par le représentant de l'état  A _____, le _____ Le représentant de l'Etat	Réglé par le représentant de l'Etat après avis de la Chambre régionale des comptes et notifié à l'établissement  A _____, le _____ Le représentant de l'Etat

(\*) Un exemplaire de la décision modificative est adressé par l'établissement à chaque autorité de contrôle



Date résultat du C.A.	N° opér.	N° Ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type opér.	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
27/11/12	27	1	Prélèv. s/ fonds roult CA27.11	B 60612	32	59 000.00	2 000.00	61 000.00			
		2		C 615 FONCG		13 000.00	4 000.00	17 000.00			
		3		D 6065 PDENT		8 100.00	3 000.00	11 100.00			
		4		L2 6. B.C.		0.00	6 000.00	6 000.00			
		5		L2 6068		7 000.00	3 000.00	10 000.00			
<b>Totaux</b>							18 000.00			0.00	

**Etablissement :** 0340030Y  
LYCEE LOUIS FEUILLADE  
BP 210  
49, rue Romain Rolland  
34402 LUNEL CEDEX

Le 28/11/12

Le Chef d'établissement

à

Monsieur le Président du Conseil  
Régional de LANGUEDOC  
ROUSSILLON

**OBJET :** Transmission d'une décision modificative au budget de l'exercice 2012.

J'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire modificative n°7 soumise au vote du conseil d'administration au cours de la séance du 27/11/12.

Pièces jointes :

- Décision budgétaire modificative n°7.
- Développement de la Décision budgétaire modificative n°7.

Le Chef d'établissement,  
Alain ABADIE

Décision budgétaire modificative  
soumise au vote  
du conseil d'administration  
numéro 7 reçue le

Monsieur le Président du  
Conseil Régional de  
LANGUEDOC ROUSSILLON

**Etablissement :** 0340030Y  
LYCEE LOUIS FEUILLADE  
BP 210  
49, rue Romain Rolland  
34402 LUNEL CEDEX

Le 28/11/12

Le Chef d'établissement

à

Monsieur le Préfet de la Région  
LANGUEDOC ROUSSILLON

OBJET : Transmission d'une décision modificative au budget de l'exercice 2012.

J'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire modificative n°7 soumise au vote du conseil d'administration au cours de la séance du 27/11/12.

Pièces jointes :

- Décision budgétaire modificative n°7.
- Développement de la Décision budgétaire modificative n°7.

Le Chef d'établissement,  
Alain ABADIE

Décision budgétaire modificative  
soumise au vote  
du conseil d'administration  
numéro 7 reçue le

Monsieur le Préfet de la  
Région LANGUEDOC  
ROUSSILLON

**Etablissement :** 0340030Y  
LYCEE LOUIS FEUILLADE  
BP 210  
49, rue Romain Rolland  
34402 LUNEL CEDEX

Le 28/11/12

Le Chef d'établissement

à

Monsieur le Recteur de l'Académie  
de MONTPELLIER

OBJET : Transmission d'une décision modificative au budget de l'exercice 2012.

J'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire  
modificative n°7 soumise au vote du conseil d'administration  
au cours de la séance du 27/11/12.

Pièces jointes :

- Décision budgétaire modificative n°7.
- Développement de la Décision budgétaire modificative n°7.

Le Chef d'établissement,  
Alain ABADIE

Décision budgétaire modificative  
soumise au vote  
du conseil d'administration  
numéro 7 reçue le

Monsieur le Recteur de  
l'Académie de MONTPELLIER

0340030Y  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE  
49 RUE ROMAIN ROLLAND  
34402 LUNEL CEDEX  
Tel : 0467835100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet : Tableau fixant la durée d'amortissement de l'actif par catégorie**

**Numéro de séance : 3**

**Numéro d'enregistrement : 29**

**Année scolaire : 2012-2013**

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 23

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 24/10/2012

Réuni le : 27/11/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le code de l'éducation, articles R. 421-58 et R. 421-60

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration arrête le tableau fixant les durées d'amortissements des biens immobilisés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La durée et le mode d'amortissement sont déterminés selon l'utilisation qui est faite par l'EPLÉ du bien, en fonction des caractéristiques propres à l'établissement et non plus selon les durées résultant des usages professionnels ou des pratiques généralement admis. Le conseil d'administration détermine la durée d'amortissement de l'actif, par catégorie.

Le tableau ci-après présente les durées moyennes d'amortissement pour des catégories d'immobilisations arrêtées par le Conseil d'administration.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Le président du Conseil d'administration**

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 28/11/2012

Date de publication/notification certifiant l'acte exécutoire : 28/11/2012

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Vu le Code de l'Education, notamment les articles R. 421-58 et R. 421-60

Vu l'instruction codificatrice M9-6, 2.2.5.6.4.

La durée et le mode d'amortissement sont déterminés selon l'utilisation qui est faite par l'EPLÉ du bien, en fonction des caractéristiques propres à l'établissement et non plus selon les durées résultant des usages professionnels ou des pratiques généralement admis. Le conseil d'administration détermine la durée d'amortissement de l'actif, par catégorie.

*Le tableau ci-après présente les durées moyennes d'amortissement pour des catégories d'immobilisations arrêtées par le Conseil d'administration.*

<b>Catégories d'immobilisation</b>	<b>Durée moyenne d'amortissement</b>
Immeubles d'habitation ou commerciaux	25 à 50 ans
Immeubles industriels	20 ans
Bâtiments légers	10 à 15 ans
Matériel industriel	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Voitures particulières	10 ans
Camions	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans

0340030Y  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE  
49 RUE ROMAIN ROLLAND  
34402 LUNEL CEDEX  
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet : Financement des voyages scolaires**

**Numéro de séance : 3**

**Numéro d'enregistrement : 30**

**Année scolaire : 2012-2013**

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 23

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 24/10/2012

Réuni le : 27/11/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage à Ales - Festival de cinéma Itinérances

Participation financière par famille : 105,00 €

Prise en charge des accompagnateurs par un don de l'association Pêcheur d'images, partenaire du lycée : 166,00 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 23

Pour : 20

Contre : 2

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

**Le président du Conseil d'administration**

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 28/11/2012

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 28/11/2012

Date de publication : 28/11/2012

Date d'exécution : 20/12/2012

**Instruction**

**Par délégation du recteur et Par délégation du préfet de région**

Décision : Validation avec observations suspensives

Observation n°1 : Le montant du financement des accompagnateurs est insuffisant (2\*105).

**Bordereau de mise en conformité**

Actions proposées pour la mise en conformité : Conformément aux dispositions de la circulaire DGESCO n° 2011-117 du 3 août 2008 relative aux sorties et voyages au collège et au lycée, le financement des frais liés aux accompagnateurs doit être prévu au budget de l'établissement.

En l'espèce, les frais réels liés aux accompagnateurs de ce stage pédagogique "festival ITINERANCES" sont de 166,00 €.

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non





# VOYAGE SCOLAIRE

BUDGET PREVISIONNEL

Lieu : ALES

Responsable du voyage : Tristan Nédélec

Date départ : vendredi 22 mars 2013

Horaire : matin

Date retour : dimanche 24 mars 2013

Horaire : soir

Classe(s) : Seconde option cinéma

Thème : Festival de cinéma Itinérances

Transport : Train SNCF (ou Bus)

Accompagnateur(s) : Tristan Nédélec + Marion Blanchaud

PARTICIPATION FINANCIERE ELEVE **105,00 €** 1/3 pension

NOMBRE D'ELEVES **25** RATIO : 1 accompagnateur pour : 12,5  
NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS **2** élèves

## DEPENSES

Transport **540,00 €**

Hébergement **2 251,00 €**

Visites (musées...)

Organisme de voyage (voyagiste)

Assurance annulation collective incluse

Autres : repas

Autres : entrées

**TOTAL** **2 791,00 €**

dont régie d'avance

## RECETTES

Familles **2 625,00 €**

M.D.L.

Etablissement - accompagnateurs

Etablissement - participation

Subvention Région

Assoc. Pêcheur d'images / accompagnateurs **166,00 €**

Autre : .....

**TOTAL** **2 791,00 €**

EQUILIBRE BUDGETAIRE : OUI

Fait à Lunel, le

L'enseignant organisateur

Accord Proviseur :

Visa Gestionnaire

Visa Agent comptable

Observations :

0340030Y  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE  
49 RUE ROMAIN ROLLAND  
34402 LUNEL CEDEX  
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet : Budget initial**

**Numéro de séance : 3**

**Numéro d'enregistrement : 31**

**Année scolaire : 2012-2013**

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 23

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 24/10/2012

Réuni le : 27/11/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte le budget initial**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 3

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

**Le président du Conseil d'administration**

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 28/11/2012

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 28/11/2012

Date d'accusé de réception de l'autorité de contrôle : 28/11/2012

Date de publication : 28/11/2012

Date d'exécution : 20/12/2012

### **Instruction**

#### **Par délégation du recteur**

Décision : Validation avec observations suspensives

Commentaires : Merci de bien vouloir nous renvoyer la pièce B6 signé par le chef d'établissement. Cordialement

#### **Par délégation du président du conseil régional**

Décision : Validation sans observations

Commentaires : ok pour AR budget

### **Bordereau de mise en conformité**

Actions proposées pour la mise en conformité : Transmission de la pièce B6 signé par le chef d'établissement.

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non

MINISTERE : Education Nationale

Académie : MONTPELLIER

Exercice : 2013

Ordonnateur : Alain ABADIE

Comptable assignataire : Paul-Marie BERENGUIER

Etablissement : 0340030Y

LYCEE LOUIS FEUILLADE

BP 210

49, rue Romain Rolland

34402 LUNEL CEDEX

Pièce B1.1

Pour les A.C.

REGION : LANGUEDOC ROUSSILLON

### BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	249 298.22	249 298.22	0.00
Vie de l'élève	6 350.00	6 350.00	0.00
Administration et logistique	288 872.91	275 453.02	-13 419.89
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>544 521.13</b>	<b>531 101.24</b>	<b>-13 419.89</b>
Restauration et hébergement	298 989.89	298 989.89	0.00
Bourses nationales	301 800.00	301 800.00	0.00
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>600 789.89</b>	<b>600 789.89</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>1 145 311.02</b>	<b>1 131 891.13</b>	<b>-13 419.89</b>

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE**

<b>PREVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
	<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
Activité pédagogique	249 298.22			249 298.22		
Vie de l'élève	6 350.00			6 350.00		
Administration et logistique	288 872.91			275 453.02		
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>544 521.13</b>	<b>544 521.13</b>		<b>531 101.24</b>	<b>531 101.24</b>	
Restauration et hébergement	298 989.89			298 989.89		
Bourses nationales	301 800.00			301 800.00		
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>600 789.89</b>	<b>600 789.89</b>		<b>600 789.89</b>	<b>600 789.89</b>	

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE**

<b>PREVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
	<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>1 145 311.02</b>	<b>1 145 311.02</b>		<b>1 131 891.13</b>	<b>1 131 891.13</b>	
Résultat prévisionnel				<b>-13 419.89</b>	<b>-13 419.89</b>	
CAF ou IAF				<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>SECTION OPERATIONS EN CAPITAL</b>						
Opérations en capital	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
Total dépenses et recettes inscrites au budget	<b>1 145 311.02</b>	<b>1 145 311.02</b>		<b>1 131 891.13</b>	<b>1 131 891.13</b>	

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE**

**REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE**

<b>Rappel de la section de fonctionnement</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 145 311.02</b>	<b>1 131 891.13</b>
	<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-13 419.89</b>

<b>Tableau prévisionnel de financement</b>		
	<b>Emplois</b>	<b>Ressources</b>
Opérations d'investissement	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
CAF	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>Montant du fonds de roulement</b>			
<b>Montant au dernier compte financier</b>	<b>Prélèvements déjà autorisés</b>	<b>Prélèvement proposé</b>	<b>FDR estimé</b>
<b>105 947.48</b>	<b>32 780.00</b>	<b>0.00</b>	<b>73 167.48</b>

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE**

PREVISIONS BUDGETAIRES								
Etat des origines de financement								
	Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes					
	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'année N-1	Proposition du chef d'établissement	Rappel des recettes admises au budget initial de l'année N-1	Proposition du chef d'établissement				
				Total	Etat	Collectivités territoriales	Ressources propres	Autres
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>								
Activité pédagogique	235 356.22	249 298.22	220 576.22	249 298.22	5 835.00	124 446.11	84 911.11	34 106.00
Vie de l'élève	11 500.00	6 350.00	11 500.00	6 350.00	6 350.00	0.00	0.00	0.00
Administration et logistique	253 690.78	288 872.91	253 690.78	275 453.02	0.00	234 003.89	41 449.13	0.00
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>500 547.00</b>	<b>544 521.13</b>	<b>485 767.00</b>	<b>531 101.24</b>	<b>12 185.00</b>	<b>358 450.00</b>	<b>126 360.24</b>	<b>34 106.00</b>
Restauration et hébergement	295 981.74	298 989.89	295 981.74	298 989.89	0.00	0.00	298 989.89	0.00
Bourses nationales	300 000.00	301 800.00	300 000.00	301 800.00	301 800.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>595 981.74</b>	<b>600 789.89</b>	<b>595 981.74</b>	<b>600 789.89</b>	<b>301 800.00</b>	<b>0.00</b>	<b>298 989.89</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>1 096 528.74</b>	<b>1 145 311.02</b>	<b>1 081 748.74</b>	<b>1 131 891.13</b>	<b>313 985.00</b>	<b>358 450.00</b>	<b>425 350.13</b>	<b>34 106.00</b>
<b>SECTION OPERATIONS EN CAPITAL</b>								
Opérations en capital	3 000.00	0.00	3 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 099 528.74</b>	<b>1 145 311.02</b>	<b>1 084 748.74</b>	<b>1 131 891.13</b>	<b>313 985.00</b>	<b>358 450.00</b>	<b>425 350.13</b>	<b>34 106.00</b>



**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE**

**SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique**

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes						
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
<b>COMPRE</b>		<b>Accomp compréhension de l'autre-du monde</b>		<b>22 824.50</b>	<b>AUTRES</b>			<b>Autres ressources</b>		<b>31 900.00</b>
	0CULT2OXF	Séjour linguistique Oxford - Euro		19 424.50		0TERT	7481	Prod.vers.libé.-exo.taxe appr.		18 700.00
	0CULT3TAR	Séjour multiactivités EPS Tarn		3 400.00		0TERTSTAG	7481	Prod.vers.libé.-exo.taxe appr.		13 200.00
<b>DIVCUL</b>		<b>Connaissance des diversités culturelles</b>		<b>40 654.57</b>	<b>COLLEC</b>			<b>Collectivités</b>		<b>126 652.11</b>
	0CULT2ECH	Echange Nuremberg - accueil élv german.		685.52		0MDL 2OXF	7468	Autres dons et legs		490.00
	0CULT2ESP	Espagne - section Euro		16 539.05		0MDL 4PAR	7468	Autres dons et legs		1 716.00
	0CULT2ITA	Découverte de la Vénétie		16 430.00		2DAF	7442	Subventions Région		88 106.11
	0CULT2NUR	Echange Nuremberg		4 500.00		2EPS INST	7442	Subventions Région		34 200.00
	0CULT4ART	Artiste en résidence		1 400.00		2PROJ3FLU	7442	Subventions Région		1 040.00
	2PROJ4ART	Artiste en résidence		1 100.00		2PROJ4ART	7442	Subventions Région		1 100.00
<b>FONDAM</b>		<b>Les fondamentaux</b>		<b>97 398.00</b>	<b>ETAT</b>			<b>Etat</b>		<b>5 835.00</b>
	0CDI	Documentation et informations		9 500.00		13ADP2SEA	7411	Subventions minis.éduc.nat.		215.00
	0EPS	Education physique et sportive		4 400.00		13ADP3MUS	7411	Subventions minis.éduc.nat.		1 220.00
	0LASH	Pôle lettres, arts, sciences humaines		3 998.00		13ADPCULT	7411	Subventions minis.éduc.nat.		2 000.00
	0SCIE	Pôle scientifique		12 100.00		13REP	7411	Subventions minis.éduc.nat.		2 400.00
	0TERT	Pôle tertiaire		20 000.00	<b>USAGER</b>			<b>Usagers</b>		<b>84 911.11</b>
	0TERTSTAG	Stages en entreprises		13 200.00		0CULT1CAN	7067	Contribution participants		7 800.00
	2EPS INST	Installations sportives		34 200.00		0CULT2ECH	7067	Contribution participants		160.00
<b>HUMANI</b>		<b>Donner à l'élève une culture humaniste</b>		<b>30 365.00</b>		0CULT2ESP	7067	Contribution participants		15 390.00
	0CULT1CAN	Festival du cinéma - Cannes		8 970.00		0CULT2ITA	7067	Contribution participants		15 190.00
	0CULT1IMA	Encore de l'image et du mouvement		1 220.00		0CULT2NUR	7067	Contribution participants		3 900.00
	0CULT2VEN	Arts classique et contemporain à Venise		16 740.00		0CULT2OXF	7067	Contribution participants		17 468.50
	13ADP2SEA	Le ciel, le soleil et la mer Seaquarium		215.00		0CULT2VEN	7067	Contribution participants		15 500.00
	13ADP3MUS	Atelier comédie ballet- pièce Musset		1 220.00		0CULT3TAR	7067	Contribution participants		3 000.00

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE**

**SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique**

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation				Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
	13ADPCULT	Projets - volet culturel projet établis		2 000.00		0CULT4PAR	7067	Contribution participants		6 502.61
<b>LOGIST</b>		<b>Logistique</b>		<b>46 511.78</b>						
	0FOUR	Fournitures bureau et équipements		2 111.78						
	0REPR	Reprographie : location, mainten, papier		42 000.00						
	13REP	Droits de reprographie		2 400.00						
<b>SCIENT</b>		<b>Ouvrie à la culture scientifique</b>		<b>11 544.37</b>						
	0CULT3FLU	Le flux de l'eau en Petite Camargue		600.00						
	0CULT4PAR	Découverte de l'environnt pro. - Paris		9 904.37						
	2PROJ3FLU	Le flux de l'eau en Petite Camargue		1 040.00						
<b>Total du service</b>			235 356.22	<b>249 298.22</b>	<b>Total du service</b>				220 576.22	<b>249 298.22</b>
			<b>Crédits votés par le C.A</b>	<b>249 298.22</b>					<b>Recettes votées par le C.A</b>	<b>249 298.22</b>

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE**

**SERVICE GENERAL - VE : Vie de l'élève**

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes					
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé	
<b>BIEN</b>		<b>Bien dans sa tête, son corps, son lycée</b>		<b>2 000.00</b>	<b>ETAT</b>			<b>Etat</b>	<b>6 350.00</b>
	16ESCPHYS	Approche physique de la santé		1 000.00		16ESC	7411	Subventions minis.éduc.nat.	2 500.00
	16ESCPSYC	Approche psychologique de la santé		500.00		16FS-	7411	Subventions minis.éduc.nat.	3 850.00
	16ESCSOCI	Approche sociale de la santé		500.00					
<b>FSL</b>		<b>Fonds social lycéen</b>		<b>3 850.00</b>					
	16FS FOUR	Aide achat fournitures scolaires		1 000.00					
	16FS VETE	Aide achat vêtement		1 000.00					
	16FS VOYA	Aide voyages scolaires		350.00					
	16FSC	Fonds social des cantines		1 500.00					
<b>FVL</b>		<b>Fonds de vie lycéenne</b>		<b>500.00</b>					
	16FVL	Fonds de vie lycéenne		500.00					
<b>Total du service</b>				<b>11 500.00</b>				<b>Total du service</b>	<b>11 500.00</b>
				<b>Crédits votés par le C.A</b>				<b>Recettes votées par le C.A</b>	<b>6 350.00</b>
				<b>6 350.00</b>					<b>6 350.00</b>

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE**

**SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique**

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes						
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
<b>ADMINI</b>		<b>Charges administratives</b>		<b>46 058.01</b>	<b>AUTRES</b>			<b>Autres ressources</b>		<b>25 500.00</b>
	0BURO	Matériel et fournitures de bureau		17 530.39		0GRETMON	7087	Part. Autres org. Frais génés.		3 500.00
	0DOCU	Documentation, abonnements...		2 410.01		0SRH SG	7588	Contrib. Entre services étab.		22 000.00
	0FISC	Fiscalité		19 500.00	<b>COLLEC</b>			<b>Collectivités</b>		<b>234 003.89</b>
	0REPR	Reprographie : location, mainten, papier		6 617.61		0REG DAF	7442	Subventions Région		233 703.89
<b>COMMUN</b>		<b>Communication</b>		<b>25 003.97</b>		2ATTEDEPL	7442	Subventions Région		300.00
	0AFFR	Affranchissement		13 095.18	<b>OP-SPE</b>			<b>Opérations spécifiques</b>		<b>15 949.13</b>
	0DEPLADMI	Frais de déplact, missions pers. admin.		150.00		0NEUT	777	Quote.pt.sub.inv.cpte.resultat		15 949.13
	0PROM	Promotion : annonces, insertions...		950.00						
	0RECE	Réception		3 508.79						
	0TELE	Téléphonie		7 000.00						
	2ATTEDEPL	Frais de déplact, mission pers. territ.		300.00						
<b>ENTRET</b>		<b>Entretien, maintenance</b>		<b>46 434.43</b>						
	0CMNO	Contrats de maintenance non oblig.		17 174.43						
	0ENTR	Produits, matériels, vêtements trav.		14 880.00						
	0REPA	Réparations : fournitures, prestataires		14 380.00						
<b>OP-SPE</b>		<b>Opérations spécifiques</b>		<b>29 369.02</b>						
	0AMOR	Amortissement		29 369.02						
<b>SECURI</b>		<b>Sécurité</b>		<b>23 007.48</b>						
	0ASSU	Assurances		3 087.68						
	0CMOB	Contrats de maintenance obligatoires		12 002.02						
	0CVER	Contrats de vérification obligatoires		7 417.78						
	0MATE	Matériels		500.00						
<b>VIABIL</b>		<b>Viabilisation</b>		<b>119 000.00</b>						

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE**

**SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique**

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes						
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation				Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
	0EAU	Eau de ville		6 000.00						
	0ELEC	Electricité - réseau de distribution		51 000.00						
	0GAZ	Gaz de ville		62 000.00						
<b>Total du service</b>			253 690.78	<b>288 872.91</b>	<b>Total du service</b>				253 690.78	<b>275 453.02</b>
			<b>Crédits votés par le C.A</b>	<b>288 872.91</b>					<b>Recettes votées par le C.A</b>	<b>275 453.02</b>

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE**

**SERVICE SPECIAL - SRH : Restauration et hébergement**

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes						
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation				Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé			
<b>LOGIST</b>		<b>Logistique</b>		<b>35 043.19</b>	<b>AUTRES</b>			<b>Autres ressources</b>		<b>1 800.00</b>	
	0CMNO	Contrats de maintenance non oblig.		5 000.00		0BADG	7088	Autres produits activ.annexes		1 800.00	
	0ENTR	Produits, matériels, vêtements trav.		10 000.00	<b>USAGER</b>			<b>Usagers</b>		<b>297 189.89</b>	
	0MAIN	Maintenance		9 000.00		0COMP	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg		27 244.40	
	0MATE	Matériels		6 043.19		0ELCO	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg		218 400.00	
	0VIAB	Viabilisation		5 000.00		0ELOC	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg		400.00	
<b>PRODUI</b>		<b>Produits</b>		<b>182 616.98</b>		0FORF	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg		9 100.00	
	0DENR	Achats de denrées		182 616.98		0HCLG	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg		41 271.49	
<b>REVERS</b>		<b>Reversements</b>		<b>81 329.72</b>		0NTIT	7062	Prod.Restaur.Scol.et héberg		774.00	
	0CINTSRH	Contribution du SRH au service ALO		22 000.00							
	0FCSH	Fonds Commun des Services d'Hébergement		3 418.50							
	0FRSR	Fonds Région. Services Restaur. Héberg		51 277.50							
	0INT HUGO	Versement héberg. internes lyc. V. Hugo		4 633.72							
<b>Total du service</b>				<b>295 981.74</b>	<b>Total du service</b>					<b>295 981.74</b>	<b>298 989.89</b>
				<b>298 989.89</b>	<b>Crédits votés par le C.A</b>					<b>298 989.89</b>	<b>298 989.89</b>
					<b>Recettes votées par le C.A</b>						<b>298 989.89</b>

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE**

**SERVICE SPECIAL - SBN : Bourses nationales**

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes						
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé		
<b>BOURSE</b>		<b>Bourses nationales d'étude</b>		<b>301 800.00</b>		0BN	7411	Subventions minis.éduc.nat.	300 000.00	
	0BN FSCO	Bourses affectées aux frais scolaires		35 000.00		0RP	7411	Subventions minis.éduc.nat.	1 800.00	
	0BN PAYE	Bourses payées aux familles		265 000.00						
	0RP	Remises de principe		1 800.00						
<b>Total du service</b>				<b>300 000.00</b>				<b>Total du service</b>	<b>300 000.00</b>	
				<b>301 800.00</b>	<b>Crédits votés par le C.A</b>					<b>301 800.00</b>
					<b>Recettes votées par le C.A</b>					<b>301 800.00</b>

ACADEMIE : MONTPELLIER

EXERCICE : 2013

ETABLISSEMENT : 0340030Y

LYCEE LOUIS FEUILLADE

BP 210

49, rue Romain Rolland

34402 LUNEL CEDEX

Pièce B4.1.1

Pour les A.C.

ORDONNATEUR : Alain ABADIE

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

REGION : LANGUEDOC ROUSSILLON

**Calcul détaillé du service de restauration et d'hébergement****Prévisions des recettes****Elèves constatés dans l'établissement et hébergés à l'extérieur (Internat)**

Libellés	Nombre d'élèves (A)	Tarifs (B)	Produits (A*B)
INTERNES	7	661.96	4 633.72
<b>Total</b>			<b>4 633.72</b>

**Elèves constatés et hébergés dans l'établissement (Demi-pension : Forfait)**

Libellés	Nombre d'élèves (A)	Tarifs (B)	Produits (A*B)
INTERNES EXTERNES	7	638.04	4 466.28
<b>Total</b>			<b>4 466.28</b>

**Elèves constatés et hébergés dans l'établissement (Demi-pension : Hors forfait)**

Libellés	Nombre de repas (A)	Tarifs (B)	Produits (A*B)
TICKET ELEVES	54700	4.00	218 800.00
<b>Total</b>			<b>218 800.00</b>

**Commensaux hébergés**

Libellés	Nombre de repas (A)	Tarifs (B)	Produits (A*B)
PERS C PERSONNEL CATEGORIE C	1459	2.60	3 793.40
PERS B PERSONNEL CATEGORIE B	100	4.10	410.00
PERS A PERSONNELS CATEGORIE A	3970	5.30	21 041.00
PERS EXT PERSONNELS EXTERIEURS	90	8.60	774.00
ELEVES EXTERIEURS	500	4.00	2 000.00
<b>Total</b>			<b>28 018.40</b>



ACADEMIE : MONTPELLIER  
EXERCICE : 2013

ETABLISSEMENT : 0340030Y  
LYCEE LOUIS FEUILLADE  
BP 210  
49, rue Romain Rolland  
34402 LUNEL CEDEX

Pièce B4.1.1  
Pour les A.C.

ORDONNATEUR : Alain ABADIE  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

REGION : LANGUEDOC ROUSSILLON

## Calcul détaillé du service de restauration et d'hébergement

### Elèves non constatés dans l'établissement et hébergés dans celui-ci (Demi-pension)

Versement forfaitaire reçu des établissements hébergés - Montant net (Calculé sur la base de recettes perçues par ces derniers - rappel du montant brut)	41 271.49
	55 621.95

### Autres recettes affectées au crédit nourriture

### Autres recettes non affectées au crédit nourriture

Badges accès restaurant	1 800.00
<b>Total</b>	<b>1 800.00</b>

ACADEMIE : MONTPELLIER  
EXERCICE : 2013

ETABLISSEMENT : 0340030Y  
LYCEE LOUIS FEUILLADE  
BP 210  
49, rue Romain Rolland  
34402 LUNEL CEDEX

Pièce B4.1.1  
Pour les A.C.

ORDONNATEUR : Alain ABADIE  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

REGION : LANGUEDOC ROUSSILLON

## Calcul détaillé du service de restauration et d'hébergement

### Tableau récapitulatif des recettes

<b>Recettes</b>	<b>Montants</b>
Produits scolaires - Forfait	9 100.00
Produits scolaires - Hors forfait	218 800.00
Produits scolaires - Reversement forfaitaire	41 271.49
Commensaux hébergés	28 018.40
Autres recettes (**)	1 800.00
<b>Total général des recettes</b>	<b>298 989.89</b>

(\*\*) : y compris la somme de 1 800.00 correspondant aux recettes diverses n'affectant pas le crédit nourriture.

ACADEMIE : MONTPELLIER  
EXERCICE : 2013

ETABLISSEMENT : 0340030Y  
LYCEE LOUIS FEUILLADE  
BP 210  
49, rue Romain Rolland  
34402 LUNEL CEDEX

Pièce B4.1.1  
Pour les A.C.

ORDONNATEUR : Alain ABADIE  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

REGION : LANGUEDOC ROUSSILLON

## Calcul détaillé du service de restauration et d'hébergement

### Prévisions des dépenses

#### Cotisation au Fonds Commun des Services d'Hébergement (F.C.S.H.)

Libellé	Base	Taux	Nombre	Montant unitaire	Montant total
INTERNES EXTERNES			7	19.50	136.50
TICKET ELEVES	218 800.00	1.50			3 282.00
<b>Total :</b>					<b>3 418.50</b>

#### Reversement à la collectivité territoriale (autre que FCSH)

Libellé	Base	Taux	Nombre	Montant unitaire	Montant total
INTERNES EXTERNES			7	292.50	2 047.50
TICKET ELEVES	218 800.00	22.50			49 230.00
<b>Total :</b>					<b>51 277.50</b>

#### Détermination du versement forfaitaire dû au titre des hébergements extérieurs :

Internat : 4 633.72

ACADEMIE : MONTPELLIER  
EXERCICE : 2013

ETABLISSEMENT : 0340030Y  
LYCEE LOUIS FEUILLADE  
BP 210  
49, rue Romain Rolland  
34402 LUNEL CEDEX

Pièce B4.1.1  
Pour les A.C.

ORDONNATEUR : Alain ABADIE  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

REGION : LANGUEDOC ROUSSILLON

## Calcul détaillé du service de restauration et d'hébergement

### Détermination de la contribution des usagers aux charges de fonctionnement

	Recettes brutes	Taux	Montant de la contribution des usagers aux charges de fonctionnement
Internat	4 633.72		0.00
à ajouter : montant de la participation reçue au titre des élèves partiellement hébergés			10 011.95
Demi-pension	223 266.28	18.00	40 187.93
Commensaux	28 018.40	18.00	5 043.31
<b>Total (**)</b>			<b>57 043.19</b>

(\*\*) : y compris la somme de 1 800.00 correspondant aux recettes diverses n'affectant pas le crédit nourriture.

ACADEMIE : MONTPELLIER

EXERCICE : 2013

ETABLISSEMENT : 0340030Y

LYCEE LOUIS FEUILLADE

BP 210

49, rue Romain Rolland

34402 LUNEL CEDEX

Pièce B4.1.1

Pour les A.C.

ORDONNATEUR : Alain ABADIE

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

REGION : LANGUEDOC ROUSSILLON

## Calcul détaillé du service de restauration et d'hébergement

### Tableau récapitulatif des dépenses et détermination du crédit nourriture

Dépenses hors crédit nourriture	Montants
Cotisation au FCSH	3 418.50
Reversement à la collectivité territoriale	51 277.50
Versement forfaitaire (hébergements extérieur	4 633.72
Contribution des usagers aux charges de fonct (**)	57 043.19
<b>Total</b>	<b>116 372.91</b>
<b>Crédit nourriture (recettes - dépenses)</b>	<b>182 616.98</b>
<b>Total général des dépenses</b>	<b>298 989.89</b>

(\*\*) : y compris la somme de 1 800.00 correspondant aux recettes diverses n'affectant pas le crédit nourriture.

ACADEMIE : MONTPELLIER

EXERCICE : 2013

ETABLISSEMENT : 0340030Y

LYCEE LOUIS FEUILLADE

BP 210

49, rue Romain Rolland

34402 LUNEL CEDEX

Pièce B6

Pour les A.C.

ORDONNATEUR : Alain ABADIE

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

REGION : LANGUEDOC ROUSSILLON

## Etat annexe récapitulatif des emplois (\*)

Il convient de distinguer les emplois :

- 1° - à la charge du budget de l'Etat (sauf les emplois gagés).
- 2° - à la charge du service de restauration et d'hébergement.
- 3° - à la charge du GRETA ventilés entre emplois gagés et personnels contractuels.
- 4° - à la charge du CFA.
- 5° - les autres personnels à la charge de l'établissement.
- 6° - les autres personnels mis à la disposition de l'établissement.

Nature des emplois	Nombre	Observations
PROVISEUR	1.00	
PROVISEURS ADJOINTS	2.00	
GESTIONNAIRE	1.00	Conseiller d'administr. scolaire et universitaire
CONSEILLERS D'EDUCATION	3.00	
PERSONNEL ENSEIGNANT	113.00	
ASSISTANT DE LANGUE ETRANGERE	3.00	Anglais, espagnol, anglais
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	4.00	cat. C
PERSONNEL DE LABORATOIRE	3.00	
PERSONNEL OUVRIER	22.00	Service général et service annexe d'hébergement
CONTRAT D ACCOMPAGNEMENT DANS L EMPLOI	1.00	
ASSISTANTS D EDUCATION	8.50	
INFIRMIERE	1.00	
CHEF DE TRAVAUX	0.50	
ASSISTANT SOCIAL	1.00	mise à disposition
SECRETAIRE D'ADMINISTRATION	2.00	cat. B
ATTACHE D'ADMINISTRATION	1.00	cat. A
ADJOINTS TECHNIQUES ENCADREMENT	2.00	Service général + Service restauration

ACADEMIE : MONTPELLIER  
EXERCICE : 2013

ETABLISSEMENT : 0340030Y  
LYCEE LOUIS FEUILLADE  
BP 210  
49, rue Romain Rolland  
34402 LUNEL CEDEX

Pièce B6  
Pour les A.C.

ORDONNATEUR : Alain ABADIE  
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Paul-Marie BERENGUIER

REGION : LANGUEDOC ROUSSILLON

### Etat annexe récapitulatif des emplois (\*)

Nature des emplois	Nombre	Observations
ADJOINTS TECHNIQUES SPECIALISES	6.00	1 élec/1 maint. bât/1 espaces verts/2 restauration

(\*) En application du 3° de l'article R 421.58 du code de l'éducation, tous les emplois dont disposent les établissements à quelque titre que ce soit doivent figurer sur cet état.

A LUNEL CEDEX, le 28/11/12

Le chef d'établissement,

Alain ABADIE

0340030Y  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE  
49 RUE ROMAIN ROLLAND  
34402 LUNEL CEDEX  
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés**

**Numéro de séance : 3**

**Numéro d'enregistrement : 32**

**Année scolaire : 2012-2013**

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 23

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 24/10/2012

Réuni le : 27/11/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Délégation pour la passation des marchés

Vu l'article R. 421-20 du code de l'éducation

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés dont l'incidence financière n'excède pas l'exercice budgétaire, dans les limites des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics relatives aux marchés à procédures adaptées.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Le président du Conseil d'administration**

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 28/11/2012

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 28/11/2012

Date de publication : 28/11/2012





**Instruction**

**Par délégation du recteur et Par délégation du préfet de région**

Décision : Validation sans observations

Vu l'article R. 421-20 du code de l'éducation

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés dont l'incidence financière n'excède pas l'exercice budgétaire, dans les limites des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics relatives aux marchés à procédures adaptées.

---

Article R421-20

- Modifié par Décret n°2012-1193 du 26 octobre 2012 - art. 3

En qualité d'organe délibérant de l'établissement, le conseil d'administration, sur le rapport du chef d'établissement, exerce notamment les attributions suivantes :

[..]

d) La passation des marchés, contrats et conventions dont l'établissement est signataire, à l'exception :

-des marchés qui s'inscrivent dans le cadre d'une décision modificative adoptée conformément au 2° de l'article R. 421-60 ;

-en cas d'urgence, des marchés qui se rattachent à des opérations de gestion courante dont le montant est inférieur à 5 000 euros hors taxes pour les services et 15 000 euros hors taxes pour les travaux et équipements ;

-des marchés dont l'incidence financière est annuelle et pour lesquelles il a donné délégation au chef d'établissement.

0340030Y  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE  
49 RUE ROMAIN ROLLAND  
34402 LUNEL CEDEX  
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés**

**Numéro de séance : 3**

**Numéro d'enregistrement : 33**

**Année scolaire : 2012-2013**

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 23

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 24/10/2012

Réuni le : 27/11/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Convention de partenariat avec l'association Champ Contrechamp. Annule et remplace la convention précédemment adoptée.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Le président du Conseil d'administration**

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 28/11/2012

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 28/11/2012

Date de publication : 28/11/2012

Date d'exécution : 03/12/2012

**Instruction**

**Par délégation du recteur et Par délégation du préfet de région**

Décision : Validation sans observations

## Convention de partenariat

Entre :

- **Le Lycée Louis Feuillade**  
BP 210 – 34402 Lunel

Représenté par : Monsieur Alain ABADIE, Proviseur

et

- **L'association Champ Contrechamp**

Festival de Lasalle  
58, rue de la Croix - 30460 Lasalle

Représentée par : Madame Anita VILFRID, Présidente

### Préambule :

Comme le rappelle la circulaire du 3 janvier 2005 cosignée par les ministres de l'éducation nationale et de la culture et de la communication, l'éducation artistique et culturelle, inscrite dans la loi, est une dimension essentielle de la formation de tous et en particulier des jeunes (Décret n° 2006-830 du 11-7-2006 et circulaire n°2008-059 du 29-4-2008). Le partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la culture et de la communication s'exerce dans les domaines de l'action culturelle, des enseignements et des activités artistiques, selon des modalités diverses et à tous les niveaux du système éducatif.

La circulaire n°92-129 du 30 mars 1992 détermine les objectifs et le cadre général des jumelages.

Celui-ci prend forme dans la mise en œuvre d'un projet d'ensemble cohérent, conçu en commun dans le cadre d'une véritable relation contractuelle entre l'institution culturelle et la communauté éducative. Il prend en compte les particularités locales.

Les caractéristiques principales de ce travail mené en complémentarité, qui s'étend au-delà d'un simple partenariat ponctuel, sont l'inscription dans la durée ainsi qu'une mise en œuvre réfléchie et organisée d'actions diversifiées.

Le partenariat favorise, sur le long terme, un rapprochement des partenaires par l'exploitation des ressources de l'établissement scolaire et de l'établissement culturel ou de l'association porteuse (expression, documentation, échange d'informations) et par des actions de formations élaborées en commun. Des outils pédagogiques d'appropriation par les élèves d'objets ou de situations artistiques et culturelles peuvent être conçus par les enseignants avec les professionnels de la culture.

La pérennité du partenariat est garantie par l'inscription des actions dans le projet d'établissement du **Lycée Louis Feuillade**, notamment dans son volet culturel, ainsi que dans le contrat d'objectifs de **l'association Champ Contrechamp**.

### **Article 1 : objet de la convention**

La présente convention, constituée d'un texte de cadrage et d'un projet détaillé, a pour objet de définir les objectifs et le cadre de la mise en œuvre du partenariat entre **le Lycée Louis Feuillade** et **l'association Champ Contrechamp** qui organise le **Festival de films documentaires de Lasalle**.

A la présente convention sont annexés, pour chaque nouvelle année scolaire, des avenants définissant les projets d'actions, un budget prévisionnel ainsi que les modalités d'évaluation intermédiaire.

### **Article 2 : projet pédagogique, artistique et culturel**

Ecrite de concert entre les différents partenaires, le projet comporte les axes suivants (*cf. Annexe 1*) :

- des actions spécifiques (recherches, artistes associés, cadre des actions, médiations, expositions, lieux de diffusion, etc.),
- un plan de formation des élèves, des enseignants, des médiateurs,
- un dispositif de communication à l'égard des publics et des tutelles (rédaction de textes de présentation, communiqués à la presse, etc.),
- des critères d'évaluation spécifiques,
- un budget de fonctionnement équilibré, précisant éventuellement les subventions déjà allouées et d'autres sources de financement.

Les projets mis en place devront favoriser la rencontre entre les élèves et les artistes ou professionnels de la culture. Ils comporteront une phase de restitution.

Les actions de médiation devront toucher un public dépassant le cadre de l'établissement scolaire et de l'association et inclure le territoire de proximité.

### **Article 3 : financement**

En cas de recherche de financement, les partenaires s'adresseront à la DRAC et aux collectivités territoriales ou à d'autres financeurs (*cf. Annexe 1*).

### **Article 4 : constitution d'un comité de pilotage**

Chaque partenaire du projet de jumelage doit être représenté :

- pour l'établissement, par le chef d'établissement ou toute personne désignée pour le représenter,
- pour l'association, par sa présidente ou toute personne désignée pour la représenter.

Chacun des partenaires définit au regard des objectifs qui lui sont propres, les grandes lignes ou thématiques qui, dans le cadre des actions, pourront donner du sens au partenariat.

Il s'agit pour l'établissement scolaire d'articuler son projet d'éducation artistique et culturelle autour des orientations et des indicateurs choisis dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement ou du contrat d'objectifs.

Il s'agit pour l'association de préciser sa politique en matière d'éducation artistique et culturelle, notamment en direction des publics d'âge scolaire, ainsi que les ressources (exposition, documents visuels, bibliographie...) qui peuvent être mises à disposition de l'établissement. Les publics visés et les périmètres géographiques des actions sont également définis.

#### **Article 5 : constitution et missions du groupe restreint**

Un représentant de chaque partenaire rédige le projet annuel, établit le budget de fonctionnement et le porte à la connaissance du comité de pilotage en vue d'une validation. Parallèlement à l'écriture du projet annuel, une grille d'évaluation est construite à partir des objectifs pédagogiques recherchés : acquisition de savoirs et de savoir-faire, ouverture culturelle, respect des contraintes artistiques, capacité à valoriser le travail lors de la restitution...

Le groupe restreint fait connaître le projet sur les territoires d'intervention des institutions concernées.

Le groupe restreint recueille les éléments d'évaluation des actions menées chaque année, les communique au comité de pilotage et aux autorités de tutelle.

Un nouvel avenant annuel est proposé au vu de cette évaluation intermédiaire.

#### **Article 5 : assurances**

Le Lycée Louis Feuillade établit une assurance pour les enseignants et pour les élèves concernés par le stage, pendant tout le temps du séjour, dès la prise en charge des élèves par leurs professeurs.

Cet engagement comporte : les trajets entre le lieu d'hébergement et Lasalle, la responsabilité civile des enseignants vis-à-vis des élèves mineurs qui leur sont confiés sur le site du festival et sur le lieu d'hébergement.

Les parents signent une autorisation au Lycée Louis Feuillade, les engageant à déléguer leur autorité parentale aux enseignants chargés du groupe d'élèves, pendant toute la durée du séjour. Le matériel (caméras, son, lumière, ordinateurs), propriété du Lycée, est assuré par le Lycée Louis Feuillade.

Les trajets Lunel-St Hippolyte du Fort A/R (lieu de prise en charge des élèves par les professeurs), sont assurés par les parents et sous leur responsabilité.

L'association Champ Contrechamp assure le bon fonctionnement du festival, l'accessibilité des salles et les normes de sécurité.

L'association Champ Contrechamp ne saurait être tenue pour responsable de tout manquement par le groupe aux consignes de sécurité.

#### **Article 7 : Validité de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. Elle prend effet à la date de sa signature. Elle sera tacitement reconduite d'année en année, après réalisation du bilan d'activité de l'année et avis du groupe de pilotage.

Au cours de sa période de validité, la convention de partenariat pourra être modifiée, par avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties, et ce à l'unanimité des parties.



La convention de partenariat pourra être dénoncée, à la demande de l'une ou l'autre des parties, après un préavis de trois mois (sauf cas de force majeure), et après épuisement des voies de conciliation si le motif de sa dénonciation provient d'un litige entre les parties.

Fait à Lunel

Le 19 novembre 2012

Pour le Lycée Louis Feuillade

Le Proviseur,  
Alain ABADIE

Pour l'association Champ Contrechamp,

La Présidente,  
Anita VILFRID

## **ANNEXE à la convention de partenariat entre le Lycée Louis Feuillade et l'association Champ Contrechamp (Festival de films documentaires de Lasalle)**

### **1. Intitulé et note d'intention du projet pédagogique, artistique et culturel**

Participation d'un groupe d'élèves volontaires au Festival de films documentaires de Lasalle en Cévennes.

Dates : 3 jours et demi au moment de l'Ascension (date mobile, mai-juin)

Un groupe de 8 à 10 élèves de 1<sup>ère</sup> option CAV facultative participe au 3 journées du Festival avec un double enjeu :

- Assister au maximum de projections de documentaires, aux débats et aux rencontres avec les professionnels et les réalisateurs invités,
- Réaliser un film de 8 à 10 mn en marge du festival, d'après une idée originale conçue sur place par le groupe, en lien avec l'esprit et/ou la thématique du festival. Le film est écrit, tourné et monté en 2 jours et demi, et présenté au public lors d'une séance spéciale à la fin du festival.

A cette action principale s'ajoute une seconde participation, à la séance spécifiquement dédiée aux jeunes réalisateurs amateurs ; un certain nombre de films de la section CAV du lycée (tous élèves confondus) sont programmés lors de la séance intitulée 'Les jeunes font leur cinéma', qui inclut également d'autres réalisations de jeunes de la région, dans le cadre de concours ou de travail scolaire ou universitaire.

### **2. Personnes référentes et personnes ressources**

Professeurs de CAV : Monsieur Amit BELLICHA, Madame Marion BLANCHAUD

Intervenant cinéma : Monsieur Gérard GALES

Délégué général du festival : Monsieur Henri DE LATOUR

Présidente de Champ Contrechamp : Madame Anita LEROY-VILFRID

### **3. Actions et outils d'accompagnement en amont du festival**

Projection de films documentaires pendant l'année scolaire, rencontre avec le délégué du festival, Monsieur Henri de Latour, travail de réflexion sur le film documentaire intégré aux séquences d'enseignement.

**4. Développement de rencontres avec les cinéastes** pendant toute la durée du festival, à Lasalle, et dans l'établissement scolaire pendant l'année (intervenants réalisateurs hors festival).

**5. Stage pendant le festival à destination des élèves volontaires** dans le domaine du cinéma documentaire qui se déroulera hors les murs de l'établissement (objet du partenariat).

### **6. Dispositif de communication à l'égard des publics et des tutelles :**

Un texte de présentation de la démarche, annonçant également la date et l'heure de la projection du film réalisé in situ par les élèves, est inclus dans le programme publié pour le festival et apparaît sur le site de l'association et sur le site du lycée, en amont de la manifestation ;

Le partenariat est clairement identifié par les deux parties, sur le programme publié pour le festival et sur les sites respectifs ;

L'association, chargée de la communication avec les médias, inclut le partenariat dans ses communiqués ;

Un bilan est rédigé par le lycée et communiqué au partenaire.

### **3. Critères d'évaluation spécifiques**

L'évaluation se fait en deux temps : le premier temps est celui de la restitution, de la confrontation avec le public lors de la projection du film ; le second temps est celui de la réflexion en cours avec les enseignants et les intervenants cinéastes extérieurs.

Lors de la journée de présentation de l'ensemble des films de la section CAV, en fin d'année scolaire, au lycée, le film réalisé à Lasalle est également programmé. Le délégué du festival et les membres de l'association sont conviés à cette manifestation.

### **4. Budget de fonctionnement**

Gratuité pour l'ensemble de l'action, grâce à la mise à disposition gracieuse d'un hébergement, à la participation des familles (transport + nourriture), à celle des enseignants (transports sur place), à l'association Champ Contrechamp (accréditations), au recours au matériel de tournage (caméras, son et ordinateurs) de la section CAV du lycée, au bénévolat assuré par les enseignants sur leurs jours de congé (w.e. de l'Ascension).

Evaluation des coûts réels :

Dépenses		Recettes	
Hébergement	1 000€	1 000€	Hervé Bourde
Transports + restauration	1 000€	1 000€	Participation familles
Transports enseignants (AR lieu hébergement/Lasalle)	100€	100€	Lycée LF
Matériel	180€	180€	Lycée LF
Entrées séances	320€	320€	Champ Contrechamp
Interventions artistes	300€	300€	DRAC
Frais administratifs	100€	100€	Lycée LF/ Ass C C
TOTAL	4 000€	4 000€	TOTAL

L'association Champ Contrechamp s'engage

- à conseiller et à aider les enseignants responsables dans la mise en place de l'action, en amont du festival, dans le domaine de la réflexion et dans celui de la communication, à l'exclusion de la partie technique qui concerne la réalisation du film, et de la logistique,
- à faire apparaître le partenariat sur tous les supports de communication,
- à assurer la gratuité aux élèves et à leurs professeurs pour l'ensemble des projections du festival,
- à programmer le film réalisé sur place par les élèves lors d'une séance officielle, et à en assurer la projection dans une des salles réservées pour le festival,
- à inclure d'autres films réalisés en cours d'année scolaire par la section CAV du lycée Louis Feuillade lors de la séance spéciale qui met en lumière des réalisations de jeunes cinéastes amateurs.

Le Lycée Louis Feuillade s'engage

- à organiser le séjour des élèves, y compris du point de vue des assurances,
- à travailler en amont du festival avec les élèves volontaires sur la thématique et sur l'esprit qui préside au festival,
- à sensibiliser l'ensemble des élèves en option CAV au film documentaire, pendant l'année scolaire, et à les inviter à participer librement au festival,
- à diffuser l'information le plus largement possible,
- à faire apparaître le partenariat sur le site du lycée, et dans tout document de communication,
- à réaliser un court-métrage in situ,
- à proposer plusieurs films de la section CAV programmés lors de la séance des jeunes cinéastes amateurs,
- à rédiger un bilan et à le transmettre au partenaire,
- à mettre en ligne sur le site du lycée le film réalisé à Lasalle, et à en donner une copie à l'association Champ Contrechamp.



0340030Y  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE  
49 RUE ROMAIN ROLLAND  
34402 LUNEL CEDEX  
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés**

**Numéro de séance : 3**

**Numéro d'enregistrement : 34**

**Année scolaire : 2012-2013**

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 23

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 24/10/2012

Réuni le : 27/11/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention projet d'internat « LA TÊTE ET LES JAMBES » - Lycée Louis Feuillade / Lycée Victor Hugo

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Le président du Conseil d'administration**

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 28/11/2012

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 28/11/2012

Date de publication : 28/11/2012

Date d'exécution : 03/12/2012

**Instruction**

**Par délégation du recteur et Par délégation du préfet de région**

Décision : Validation sans observations



## CONVENTION PROJET D'INTERNAT « LA TÊTE ET LES JAMBES »

### ***ENTRE LES SOUSSIGNES :***

---

**Le LYCEE Victor HUGO de LUNEL**

Représenté par son Proviseur Monsieur Jean François RAYNAL

**D'une part,**

**ET : le LYCEE CHAMPOLLION de LATTES,**

Représenté par sa Proviseure Mme Marie-Hélène BODILIS

**ET le lycée Louis FEUILLADE de LUNEL,**

Représenté par son Proviseur M Alain ABADIE

**D'autre part,**






### ***IL EST CONVENU CE QUI SUIT :***

---

**PREAMBULE :**

Le lycée V. Hugo a été créé il y a 4 ans. Son internat accueille 98 internes : 40 du lycée Victor Hugo, 8 du lycée Feuillade, 48 du lycée Champollion.

Un premier bilan des années scolaires écoulées a montré que les élèves internes sont globalement satisfaits des conditions, notamment matérielles, d'accueil à l'internat. Néanmoins, les difficultés suivantes sont à relever :

-  absence de cohésion, voire animosités, entre les élèves des différents lycées
-  résistances des élèves étrangers au lycée à s'approprier des lieux
-  de grandes difficultés à mettre les élèves au travail, y compris pendant l'heure d'étude. Cela engendre des conflits avec le personnel d'internat et souligne le fait que certains internes se conduisent comme à l'hôtel.
-  L'internat n'est pas un lieu de vie : manque, voire absence de participation aux activités proposées par les Maîtres d'Internat, les Maîtres d'Internat ne sont pas qualifiés pour assurer certaines activités
-  Enfin, depuis 3 ans, 15 sanctions prononcées ont été liées à l'usage de cannabis ou d'alcool, dans ou aux abords du lycée et parmi les internes, plusieurs cas d'élèves en



grandes difficultés d'ordre personnel ont été détectés.

Le projet d'Internat « la tête et les jambes » poursuit donc les objectifs suivants :

- ✚ Créer une cohésion entre les internes des différents lycées.
- ✚ Développer le sentiment d'appartenance, l'esprit « maison » pour tous les internes.
- ✚ Favoriser la réussite scolaire des élèves internes, apporter un sens aux apprentissages scolaires
- ✚ Favoriser le bien-être physique et psychologique des internes

Ce projet a obtenu en janvier 2012 pour 2 ans le soutien financier et matériel du Conseil Régional Languedoc Roussillon. Le projet a été initié en 2011/2012, il sera poursuivi et amplifié en 2012/2013.

## **TITRE I : OBJET DE LA CONVENTION :**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de participation au projet d'Internat « la tête et les jambes » des trois établissements d'origine des élèves hébergés au lycée Victor Hugo.

## **TITRE II – CONTENU DU PROJET INTERNAT**

<b><u>ACTEURS</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Public ciblé : 98 internes</li> <li>• Maison des Lycéens</li> <li>• Maîtres d'Internat, dont 2 avec BE</li> <li>• Infirmière</li> <li>• Cuisiniers, agents, Gestionnaire</li> <li>• Responsable du projet : Delphine PASCUAL, CPE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations partenaires : Terre nourricière, APARSA, Arc-en-ciel, AFIBALA, souffle LR</li> </ul>
<b><u>ACTIONS DÉROULEMENT</u></b>	<p>Interventions régulières, afin de répondre aux problématiques évoquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide aux devoirs.</li> <li>• Aide à la mise au travail pour les élèves des sections professionnelles, deux fois par semaine, pendant l'étude.</li> <li>• Cinémots, 5 séances (film + débat) animées par un éducateur spécialisé d'Arc-en-ciel (prévention des conduites addictives)</li> <li>• Kit-bar : une séance animée par l'infirmière (prévention des dangers de l'alcool)</li> <li>• Activités sportives : marche et jogging, tournois sportifs.</li> <li>• Intervention de l'association APARSA sur la sexualité.</li> <li>• Intervention de l'association souffle LR : développement personnel et prévention des conduites à risques par un atelier théâtral.</li> <li>• 2 soirées festives : accueil, fin d'année, animées par la MDL, en collaboration avec le service intendance</li> <li>• Ciné-lycée : projection de films à l'amphithéâtre</li> <li>• Création et entretien d'un jardin potager</li> <li>• Ateliers cuisines</li> <li>• Interventions ponctuelles de présentation des métiers (armée de Terre...)</li> </ul>	
<b><u>CRITÈRES D'ÉVALUATION</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats et bulletins scolaires des élèves</li> <li>• Nombre de sanctions liées à l'usage de cannabis ou d'alcool</li> <li>• Taux de participation aux interventions de prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régularité de la présence aux activités sportives</li> <li>• Entente et naissance de projets communs aux internes des différents lycées.</li> <li>• Reconduction des candidatures à l'internat, l'année suivante</li> </ul>

## **TITRE III – ENGAGEMENT DES PARTIES**

Le lycée Victor HUGO s'engage à mettre à disposition pour ce projet les locaux suivants :

- 🚪 Les Foyers de l'internat 1 et 2
- 🚪 L'Amphithéâtre du lycée, pour les projections de films et les conférences d'intervenants extérieurs
- 🚪 Le plateau sportif du lycée de 18h à 19h les lundis, mardis et jeudis, et de 18h00 à 21h30 les mercredis.

Le lycée s'engage également à passer toutes les conventions nécessaires avec les associations partenaires du projet, et à procéder à l'acquisition du petit matériel utile à la réalisation des actions.

Les lycées CHAMPOLLION et Louis FEUILLADE s'engagent à contribuer au bon déroulement des projets en assurant, outre la contribution financière prévue au titre IV, une participation ponctuelle à certaines activités à déterminer dès la rentrée scolaire et en contribuant à faire connaître ce projet auprès de la communauté scolaire et auprès des parents d'élèves par tout moyen à leur convenance (site du lycée, réunion de rentrée...)

## **TITRE IV – MODALITES FINANCIERES**

Le projet bénéficie d'un financement de 1000 € alloué par le Conseil Régional Languedoc Roussillon, qui subventionne également pour une large part les associations partenaires du projet telles que Terre nourricière, l'AFIBALA, le Souffle LR, et l'association APARSA.

Chaque établissement s'engage également à participer à ce projet à hauteur de 7,50 € par an et par place d'internat soit :

Pour le lycée Victor HUGO : 40 places x 7.50 € soit 300 €

Pour le lycée Champollion : 48 places x 7.50 € soit 360 €

Pour le lycée Louis Feuillade, 8 places x 7.50 € soit 60 €

Le budget prévisionnel du projet figure en annexe de la présente convention.

La participation de chaque établissement sera versée en fin d'année scolaire sur présentation d'un mémoire établi par le lycée Victor HUGO de Lunel.

## **TITRE V – EXECUTION DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour l'année scolaire 2012/2013. Sa reconduction pourra être envisagée en cas de prolongation du projet Internat.

Fait à Lunel, le

La Provisseure du lycée  
CHAMPOLLION

Le Provisseur du Lycée Victor  
HUGO

Le Provisseur du Lycée Louis  
FEUILLADE

Marie-Hélène BODILIS

Jean-François RAYNAL

Alain ABADIE

## **ANNEXE 1 : BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2011/2012**

<b>PUBLIC ACCUEILLI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 98 internes: -Champollion 56,Louis Feuillade 5 et Victor Hugo 36</li> <li>• Inscrits en SEP 64</li> <li>• Inscrits en général 30</li> <li>• Sections sportives 8</li> <li>• 20 élèves en grandes difficultés personnelles</li> <li>• 5 élèves absentéistes lourds</li> <li>• Constat hygiène négatif nombre de TIG:12</li> </ul>
<b>RESULTATS ET INVESTISSEMENT SCOLAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avertissements travail:</li> <li>• Récompenses:</li> <li>• Toujours beaucoup de difficultés à la mise au travail surtout SEP (toute l'année) et seconde (1er trimestre)</li> <li>• Refus d'une majorité d'élèves du caractère collectif de l'étude</li> </ul>
<b>SOUFFLE LR</b>	<p>Développement personnel et prévention des conduites à risque par un atelier théâtral</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'inscrits: 20 fidèles à toutes les séances.</li> <li>• Souhait des élèves de reconduire le projet</li> <li>• Ont été ajoutées deux séances supplémentaires</li> </ul>
<b>CINEMOTS</b>  <b>Association Arc en Ciel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention des addictions et dépendances</li> <li>• Projections-débats : 5 séances</li> <li>• Elèves attendus: entre 15 et 20</li> <li>• Fréquentation effective: entre 20 et 30 selon les séances</li> </ul>
<b>CINE-LYCEE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détente, culture générale, implication des élèves dans un projet</li> <li>• Projection de 6 films</li> <li>• Taux de participations: 80% (les autres en étude)</li> <li>• Difficultés</li> </ul>
<b>ACTIVITES SPORTIVES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien être physique et détente</li> <li>• Boxe et fitness: non faits : moyens financiers insuffisants</li> <li>• Participation régulière, voire quotidienne d'une quinzaine d'élèves</li> <li>• Pas d'activités formalisées → faute de matériel (prêts de ballon par EPS), faute d'éclairage du plateau sportif, faute de créneau à la halle de sport pour l'hiver</li> </ul>
<b>KIT BAR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention des dangers de l'alcool</li> </ul>
<b>SOIREES FESTIVES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soirée déguisée (février): détente et cohésion → organisée par les élèves: 100% de participation</li> <li>• Soirée Afrique: détente, culture, cohésion, citoyenneté</li> <li>→ en lien avec les associations Lafibala et Terre Nourricière</li> <li>→ organisée par l'infirmière</li> <li>→ participation de l'équipe de cuisine et Sections ASSP</li> <li>→ 45 élèves présents dont 5 à contrecœur ( les autres en étude )</li> </ul>

<p><b>DIVERS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention de l'Armée de Terre</li> </ul> <p>→ Projet personnel de l'élève</p> <p>→ Une vingtaine de participants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt d'un babyfoot par la MDL</li> </ul> <p>→ Utilisation quotidienne</p>
<p><b>ACTIONS NON EFFECTUEES</b></p> <p><b>(car trop coûteuses)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Boxe et fitness: devis d' éducateurs sportifs trop élevés et aménagements trop coûteux. Activités qui seront remplacées par l' organisation de tournois et de marches ou de jogging.</li> <li>• Accueil par une psychologue d' Holisme: activité remplacée par Souffle LR.</li> <li>• Sortie cinéma de Lunel</li> <li>• Aide aux devoirs et aide à la mise au travail. C' est dommage que l'EPLÉ ne soit pas en mesure de fournir l'aide nécessaire aux élèves.</li> </ul>
<p><b>REALISATION DES OBJECTIFS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une cohésion entre les internes des différents lycées: objectif atteint.</li> <li>• Développer le sentiment d' appartenance, l'esprit « maison » pour tous les internes: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Victor hugo 90%</li> <li>- Louis Feuillade 90%</li> <li>- Champollion 50%</li> </ul> <p>⇒ l'objectif est partiellement atteint mais reste encore à développer.</p> </li> <li>• Favoriser la réussite scolaire des élèves, apporter un sens aux apprentissages <ul style="list-style-type: none"> <li>→ les résultats sont en hausse: l' étude collective contraint à travailler</li> <li>→ les élèves de SEP continuent de s' opposer à toute forme d' étude et se satisfont de leurs résultats sans travailler</li> <li>⇒ l' objectif n'est que partiellement atteint. Les relations avec les assistants d' éducations restent conflictuelles au moment de l'étude, pour deux raisons: <ol style="list-style-type: none"> <li>1- le caractère collectif de l'étude</li> <li>2- le refus, pour certains, de travailler</li> </ol> </li> </ul> </li> <li>• Favoriser le bien-être physique et psychologique des élèves <ul style="list-style-type: none"> <li>→ physique: les activités sportives restent à mettre en place et à pérenniser</li> <li>→ psychologique: les actions menées ont été efficaces mais en matière de psychologie l'évaluation est difficile</li> </ul> </li> </ul>

<b>recettes</b>	<b>montant</b>	<b>dépenses</b>	<b>montant</b>
Subvention Région	1000 €	Souffle LR (2 années scolaires)	500 €
Participation Victor Hugo	300 €	AFIBALA , terre nourricière	300 €
Participation Champollion	360 €	APARSA	200 €
Participation Louis Feuillade	60 €	Equipement sportifs	350 €
		Jardin potager	150 €
		Petites fournitures d'animation	220 €
<b>TOTAL</b>	<b>1720 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1720 €</b>

0340030Y  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE  
49 RUE ROMAIN ROLLAND  
34402 LUNEL CEDEX  
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés**

**Numéro de séance : 3**

**Numéro d'enregistrement : 35**

**Année scolaire : 2012-2013**

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 23

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 24/10/2012

Réuni le : 27/11/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Groupement de commandes de denrées alimentaires - reconduction 2013-2016

Le lycée Jean Mermoz de Montpellier est le siège d'un groupement de commandes entre EPLE, « achats de denrées alimentaires », institué par convention en date du 21 juillet 2010.

Ce groupement compte à ce jour 10 adhérents (8 lycées et LP + 1 lycée agricole + 1 lycée de la Mer).

Géré au sein du budget des services mutualisés qui comprend l'UPC et l'EMOES pour ce qui concerne la Région Languedoc Roussillon, ce service est autofinancé par les contributions des adhérents lors de chaque campagne de marchés.

A ce jour, les postes de dépenses du groupement de commande comprennent : les frais de publication du site MAPA34 et de publicité (annonces légales, BOAMP, JOCE) et les frais administratifs (envois postaux, informatique...).

Lors de deux dernières réunions de travail du bureau du groupement de commandes, il a été proposé de s'adjointer un secrétariat permanent du groupement au moyen d'un emploi en CDD à ½ temps de catégorie B ou C.

Les hypothèses d'externalisation par un prestataire privé (VICI, FAIR) ou la solution d'éclater le groupement actuel en plusieurs groupements n'ont pas été retenues (CF : compte rendu réunion du 25/10/2012).

Le coût global annuel de cette nouvelle organisation (publication, frais administratif et de logiciel – coût salarial), serait de 25000,00 € réparti entre 10 établissements et imputable sur le budget « service restauration hébergement ».

Rapporté à l'importance respective de chaque budget hébergement restauration et aux volumes annuels de repas produits (données fournies par les adhérents), la participation financière à prendre en dépenses du « service hébergement restauration » serait la suivante :

Plus de 2 000 repas / jour	3 100,00 €
Entre 1 100 et 2 000 repas / jour	2 800,00 €
Entre 700 et 1 100 repas / jour	2 500,00 € < lycée Louis Feuillade
Entre 400 et 700 repas / jour	2 100,00 €
Moins de 400 repas / jour	1 800,00 €

L'économie estimée sur le coût denrées par le biais du groupement est de 20 centimes d'euros par repas soit par année budgétaire et pour 150 jours de fonctionnement normal du « service hébergement restauration » :

3 500 repas / jour	700,00 € / jour	105 000,00 € / an
1 300 repas / jour	260,00 € / jour	39 000,00 € / an
1 100 repas / jour	220,00 € / jour	33 000,00 € / an
700 repas / jour	140,00 € / jour	21 000,00 € / an < Lycée Louis Feuillade
500 repas / jour	100,00 € / jour	15 000,00 € / an
300 repas / jour	60,00 € / jour	9 000,00 € / an

Le retour sur investissement de l'adhésion au groupement de commande sur le crédit nourriture de chaque établissement adhérent est donc très favorable.

Enfin, se pose l'impact du coût global employeur d'un CDD dédié au suivi administratif, soit 18 500,00 €.

Cette dépense supportée par chaque adhérent est de même nature que les dépenses salariales du médecin ou des MAP pour les établissements dotés d'un internat (ex. : lycée J. Mermoz – médecin : 8 000,00 € ; MAP : 6 500,00 €).

En toute hypothèse, si le nombre d'établissements adhérents devait être inférieur à ce qu'il est actuellement, les économies d'échelle réalisées et l'intérêt financier à poursuivre dans cette voie disparaîtraient.

Inversement, dès lors qu'une organisation de ce type sera pérennisée, un élargissement du nombre des adhérents, par une extension du champ activité pourrait être engagé.

Le Conseil d'administration confirme son intention d'adhérer au « Groupement de commandes pour l'approvisionnement en denrées alimentaires des lycées du bassin de Montpellier » pour la période allant du 1er septembre 2013 au 31 août 2016.

L'adhésion de l'établissement implique un engagement budgétaire pour les trois années proportionnellement aux frais de fonctionnement engagés par le groupement (frais généraux et de publicité, logiciel de gestion, rémunération d'un agent administratif dédié au fonctionnement du groupement) pour un montant maximum de 2500 € par an.

#### Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Le président du Conseil d'administration**

Nom : Abadie  
Prénom : Alain

Signature

Date : 28/11/2012

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 28/11/2012

Date de publication : 28/11/2012

Date d'exécution : 03/12/2012



**Instruction**

**Par délégation du recteur et Par délégation du préfet de région**

Décision : Validation sans observations

## **CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE E.P.L.E**

**Il est constitué entre :**

- le Lycée Jean Mermoz - Montpellier
  - le Lycée Joffre - Montpellier
  - le Lycée Georges Clémenceau - Montpellier
  - le Lycée Jules Guesde - Montpellier
  - le Lycée Pierre Mendès-France - Montpellier
  - le Lycée Frédéric Bazille - Agropolis - Montpellier
  - le Lycée Jean Jaurès - Saint-Clément de Rivière
  - le Lycée Louis Feuillade - Lunel
  - le Lycée Victor Hugo - Lunel
- désignés ci-après "adhérents",

**Un groupement de commandes régi par :**

- le code de l'Education, et notamment le titre 2 du livre 4.
- par le décret n° 2006-975 du 1° août 2006, portant code des marchés publics, et notamment l'article 8.
- la présente convention de groupement de services "GROUPEMENT DE COMMANDES DES LYCEES DU BASSIN DE MONTPELLIER"

### **article 1 - dénomination.**

La dénomination du groupement de commandes est "GROUPEMENT DE COMMANDES DES LYCEES DU BASSIN DE MONTPELLIER".

### **article 2 - objet.**

Le groupement de commandes a pour objet de permettre à chacun de ses adhérents, pour ce qui le concerne, de passer avec le ou les titulaires retenus à l'issue d'une procédure groupée, un marché pour l'acquisition de :

- Fruits & légumes frais
- Fruits & légumes de IV° & V° gammes
- Ovoproduits & Produits laitiers
- Pain & Viennoiseries
- Produits d'épicerie
- Produits Surgelés.
- Viandes fraîches
- Charcuterie & Rôtisserie
- Produits d'emballages & d'hygiène

### **article 3 - durée**

La présente convention entre en vigueur dans les conditions fixées par l'article L421-14 du Code de l'Éducation et s'achève complètement à la réalisation complète de son objet.

### **article 4 - établissement coordonnateur & pouvoir adjudicateur**

L'établissement coordonnateur, siège du "GROUPEMENT DE COMMANDES DES LYCEES DU BASSIN DE MONTPELLIER" est le Lycée Jean Mermoz de Montpellier. Il est représenté par son chef d'établissement.

Détenteur du pouvoir adjudicateur, il est le garant du respect de la réglementation et de la régularité des consultations, dont il assure l'organisation.

Conformément aux dispositions prévues par l'article 8, alinéa VII-1° du code des marchés publics, il signe et notifie les marchés pour tous les adhérents et assure l'envoi des documents aux autorités de contrôle de légalité des actes.

Sur avis du bureau prévu à l'article 8 de la présente convention, il assure la reconduction des marchés et, éventuellement, leur dénonciation.

### **article 5 - obligation des adhérents**

Les adhérents communiquent à l'établissement coordonnateur un évaluation sincère de leurs besoins relatifs à l'objet défini à l'article 2.

Chaque établissement membre du groupement s'engage, en adhérant à la présente convention :

- à respecter les besoins, tels qu'il les a préalablement déterminés.
- à suivre l'exécution de ses marchés et à en tenir informé le coordonnateur.

### **article 6 - la commission d'appel d'offres (CAO)**

La commission d'appel d'offres est constituée d'un représentant de la CAO de chaque adhérent, élu parmi les membres de cette commission ayant voix délibérative.

Le président de la CAO de l'établissement coordonnateur, ou son représentant, préside la CAO du groupement.

L'agent comptable de l'établissement coordonnateur, ainsi que le représentant de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) peuvent être invités aux réunions de la CAO et y siègent avec voix consultative.

Les agents comptables des autres établissements du groupement, les gestionnaires chefs de production et magasiniers peuvent également être invités à participer et siègent avec voix consultative.

La CAO délibère valablement dans les conditions prévues aux articles 22 et 23 du Code des marchés publics.

**article 7 - les commissions techniques du groupement**

Les commissions techniques sont composées de représentants des adhérents, notamment gestionnaires, chefs de production et magasiniers.

Elles se réunissent à l'initiative du coordonnateur pour tester les échantillons et analyser les offres, et formuler une proposition d'attribution à la CAO.

Les commissions techniques arrêtent leurs décisions à la majorité absolue, chaque adhérent disposant d'une voix.

**article 8 - le bureau du groupement**

Il est constitué un bureau du groupement de commande, composé par les gestionnaires des établissements adhérents.

Le bureau est chargé de l'animation du groupement et de son fonctionnement. Il se réunit sur convocation du gestionnaire de l'établissement coordonnateur et donne un avis sur les renouvellements et les éventuelles dénonciations de marché.

**article 9 - frais de fonctionnement**

Les fonctions de coordonnateur sont exclusives de toute rémunération.

Les frais de fonctionnement du groupement sont supportés, sur présentation des justificatifs fournis par le coordonnateur, à part égale par les adhérents.

La présente convention a été établie en 1 exemplaire original, qui sera détenu par l'établissement coordonnateur. Une copie certifiée sera remise à chaque adhérent.

Signature du représentant habilité de chaque adhérent :

<b>Pour le Lycée Jules Guesde :</b>	date de la délibération du C.A.:
Visa du Gestionnaire :	Signature du Chef d'établissement :
<b>Pour le Lycée Joffre :</b>	date de la délibération du C.A.:
Visa du Gestionnaire :	Signature du Chef d'établissement :

GROUPEMENT DE COMMANDES DES LYCEES DU BASSIN DE MONTPELLIER

<b>Pour le Lycée Pierre Mendès-France :</b>	date de la délibération du C.A :
Visa du Gestionnaire :	Signature du Chef d'établissement :
<b>Pour le Lycée Jean Jaurès :</b>	date de la délibération du C.A :
Visa du Gestionnaire :	Signature du Chef d'établissement :
<b>Pour le Lycée Georges Clémenceau :</b>	date de la délibération du C.A :
Visa du Gestionnaire :	Signature du Chef d'établissement :
<b>Pour le Lycée Frédéric Bazille :</b>	date de la délibération du C.A :
Visa du Gestionnaire :	Signature du Chef d'établissement :
<b>Pour le Lycée Victor Hugo :</b>	date de la délibération du C.A :
Visa du Gestionnaire :	Signature du Chef d'établissement :
<b>Pour le Lycée Jean Mermoz :</b>	date de la délibération du C.A : 03/12/2009
Visa du Gestionnaire :	Signature du Chef d'établissement :
<b>Pour le Lycée Louis Feuillade :</b>	date de la délibération du C.A :
Visa du Gestionnaire :	Signature du Chef d'établissement :

0340030Y  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE  
49 RUE ROMAIN ROLLAND  
34402 LUNEL CEDEX  
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet : Programme de formation complémentaire et de formation continue**

**Numéro de séance : 3**

**Numéro d'enregistrement : 36**

**Année scolaire : 2012-2013**

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 23

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 24/10/2012

Réuni le : 27/11/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la Commission permanente du 19/11/2012

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le programme de formation complémentaire et de formation continue**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA Montpellier / CBEN

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Le président du Conseil d'administration**

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 28/11/2012

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 28/11/2012

Date de publication : 28/11/2012

Date d'exécution : 03/12/2012

**Instruction**

**Par délégation du recteur**

Décision : Validation sans observations





0340030Y  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE  
49 RUE ROMAIN ROLLAND  
34402 LUNEL CEDEX  
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet : Financement des voyages scolaires**

**Numéro de séance : 3**

**Numéro d'enregistrement : 37**

**Année scolaire : 2012-2013**

Nombre de membres du CA : 30

Nombre de présents : 23

Quorum : 16

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 24/10/2012

Réuni le : 27/11/2012

Sous la présidence de : Alain Abadie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage à Dublin 2013

Participation des familles : 410,00 €

Prise en charge du coût des accompagnateurs sur fonds propres du lycée : 820 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 23

Pour : 5

Contre : 16

Abstentions : 2

Blancs : 0

Nuls : 0

**Le président du Conseil d'administration**

Nom : Abadie

Prénom : Alain

Signature

Date : 28/11/2012

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 28/11/2012

Date de publication : 28/11/2012

Date d'exécution :

**Instruction**

**Par délégation du recteur et Par délégation du préfet de région**

Décision : Refus de l'acte

**FICHE FINANCIERE**

# VOYAGE SCOLAIRE

Lieu :	DUBLIN
Responsable du voyage :	Me BERAUD
Date départ :	dimanche 17 mars 2013
Horaire :	
Date retour :	mercredi 20 mars 2013
Horaire :	
Classe(s) :	TERMINALES L
Thème :	VOYAGE CULTUREL ET LINGUISTIQUE
Transport :	AVION
Accompagnateur(s) :	2

PARTICIPATION FINANCIERE ELEVE **410,00 €**

NOMBRE D'ELEVES	20
NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS	2
<b>TOTAL PARTICIPANTS</b>	<b>22</b>

RATIO : 1 accompagnateur pour : 10,00 élèves

**DEPENSES**

Transport -	4 994,00 €
Transport - aéroport (bus ville)	66,00 €
Transport - transports en commun	
Hébergement	2 640,00 €
Hébergement - repas (15€/j)	1 320,00 €
Visites :	
Autres :	
<b>TOTAL</b>	<b>9 020,00 €</b>
dont régie d'avance	

**RECETTES**

Familles	8 200,00 €
M.D.L.	
Etablissement - accompagnateurs	820,00 €
Etablissement - participation	
Subvention Région	
Autre : taxe apprentissage	
Autre : .....	
<b>TOTAL</b>	<b>9 020,00 €</b>

EQUILIBRE BUDGETAIRE :

Fait à Lunel, le

L'enseignant organisateur

Accord Proviseur :

Visa Gestionnaire

Visa Agent comptable

Observations :